

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 3 JUIN 2021**

DEL-2021-108

L'An deux mille vingt et un, le trois juin, à 9 heures 00 le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 27/5/2021, s'est réuni 'Salles Aravis - Bargy - Andey' du Forum des Lacs à THYEZ, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. COUTIER, GILLET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. DEAGE, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, DARDE, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, SCOTTON

MM. BAILLY, GAL, BUGNICOURT, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26

Présents : 16

Représentés par mandat : 2

Objet : RESSOURCES HUMAINES - DENONCIATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE DEPARTEMENT ET LE SDIS 74 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE TITRES RESTAURANT

Exposé du Président,

Le 17 mai 2017, le Département de la Haute-Savoie, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie (SDIS 74) et le SYANE ont signé une convention de groupement de commandes en vue de la consultation pour la fourniture et la livraison de titres de restauration pour leurs agents.

C'est dans ce cadre qu'un premier marché a été signé avec la société Groupe Up, marché qui se termine le 31 décembre 2021.

La convention de groupement de commandes entre le CD74, le SDIS 74 et le SYANE a été constituée de manière permanente. L'article 3 précise les modalités de fonctionnement du groupement et son article 3.6 définit les modalités d'adhésion et de retrait des membres. Il est ainsi indiqué que la sortie d'un membre du groupement de commandes doit s'effectuer par une délibération de chacun des membres.

Le SYANE souhaite exercer ce droit de sortie. En effet, le Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CDG74) propose à ses collectivités adhérentes, dont le SYANE, de bénéficier de l'accord cadre qu'il a négocié pour la

fourniture et la livraison de titres restaurants. Les collectivités payant la cotisation additionnelle peuvent en bénéficier sans frais supplémentaire. C'est le cas du Syndicat.

Compte tenu de cette possibilité ouverte par le CDG74, des besoins et de la taille du SYANE, il apparaît intéressant d'adhérer à cet accord-cadre.

Les membres du Bureau sont invités :

A donner leur accord pour le retrait du SYANE du groupement de commandes avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie et le SDIS de la Haute-Savoie.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P AMOUDRY.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE